

**Direction de l'Offre de soins  
Pôle Etablissements de santé**

Affaire suivie par :

C. Luce / Dr M.F. Merlin Bernard

Courriel :

[catherine.luce@ars.sante.fr](mailto:catherine.luce@ars.sante.fr)

[marie-francoise.merlin-bernard@ars.sante.fr](mailto:marie-francoise.merlin-bernard@ars.sante.fr)

Tél. : 02.32.18.32.79

02.32.18.32.26

Fax :

Réf. : votre courrier du 14 mai 2018

PJ :

Date : 6 août 2018

**Objet :** activité de génétique médicale

Monsieur le député,

Vous avez attiré mon attention sur l'activité de génétique réalisée au groupe hospitalier du HAVRE (GHH) et votre crainte que la poursuite de ces consultations soit menacée faute d'un effectif médical suffisant.

Les consultations de génétiques médicales au GHH sont en effet nécessaires, tant sur le volet cancérologie qu'en lien avec le développement de l'enfant, l'exploration de la fertilité, de maladies rares, ou encore en lien avec le centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal. Au GHH cette activité clinique repose sur les Docteurs LAYET et LACAZE pour un équivalent de 1,9 ETP. A noter que le GHH a augmenté en 2017 le temps de secrétariat de + 0,8 ETP pour tenir compte de l'évolution de l'activité.

Le Dr LACAZE, reçue au concours de praticien hospitalier, devrait pouvoir postuler en cette qualité au GHH dès que les postes vacants seront publiés. La procédure de recensement est ouverte, les établissements doivent en communiquer la liste à l'ARS début septembre pour transmission mi-septembre au centre national de gestion (CNG) afin d'assurer la publication et poursuivre la procédure d'affectation.

Actuellement l'ARS reçoit annuellement des crédits fléchés du niveau national pour appuyer le financement d'une mission d'intérêt général (MIG) de consultations hospitalière de génétique. Les bases de compensation définies au plan national comprennent la participation à la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire à des fins de prise en charge pouvant comprendre du temps de généticiens, conseillers en génétique, travailleurs sociaux et psychologues.

Il devrait être engagé au plan national des travaux de modélisation de cette MIG, compte-tenu de dotations jusque-là historiques et allouées annuellement sur ces bases.

Dans ce cadre annuel, le GHH reçoit 12 K€. Parallèlement à cette notification de crédits fléchés, l'ARS a par ailleurs priorisé depuis 2015 une participation financière supplémentaire afin de conforter cette l'équipe médicale du GHH.

Dans l'attente de la réalisation des travaux de modélisation nationale, et afin de soutenir le recrutement d'un second généticien, l'ARS alloue au GHH sur le FIR un montant non reconductible de 85 K€ chaque année.

Ce soutien de l'Agence est par ailleurs à mettre en parallèle d'un engagement dans les projets régionaux portés notamment par le CHU de Rouen pour cette thématique.

Au plan national, et pour améliorer cette situation il faudrait engager le développement de formation de conseiller en génétique et la reconnaissance nationale de leur statut, ce qui permettrait de définir une nouvelle organisation avec les praticiens généticiens et de faciliter les prises en charges pour la population du territoire.

C'est pourquoi je tiens à vous assurer que l'ARS de Normandie soutient la génétique au HAVRE depuis plusieurs années sous réserve des marges de manœuvre disponibles. L'Agence, comme les établissements de santé, reste en attente d'une définition par le niveau national d'un modèle de financement rénové, objectif et équitable.

Le GHH est par ailleurs déjà fortement accompagné chaque année par l'ARS dans le cadre de tensions budgétaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice générale

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal stroke that extends to the right and then loops back down to the 'C'.

Christine GARDEL